

**COMMUNE DE COURVIERES  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2018  
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières  
Heure de convocation : 10 heures

Président : M. Éric LIEGEON  
Secrétaire : Mme Jocelyne VUILLEMIN  
Membres présents : 9  
Membres absents : 0  
Membres absents excusés : 0  
Membres ayant participé au vote : 9

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte rendu du 27 avril 2018**
- 2. Conseil Municipal**
  - Election des Adjoints
  - Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
  - Désignation des délégués CAO
  - Compte-rendu des décisions
- 3. Intercommunalité**
  - Prestation de Délégué à la Protection des Données (RGPD)
  - Instauration de la Taxe de Séjour
  - Contrat P@C25
  - Demande de fonds de concours
  - Désignation des représentants aux commissions intercommunales
- 4. Assurances**
  - Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs
- 5. Questions diverses**

Le Maire accueille les nouveaux membres du Conseil Municipal qui ont été élus lors de l'élection partielle du 7 octobre dernier et les remercie pour leur engagement au sein de la commune.

**1. Approbation du compte rendu du CM du 27 avril 2018**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 27 avril est approuvé.

Les conseillers qui n'ont pas participé à cette séance ne se sont pas prononcés.

## 2. Conseil municipal

### – Election des Adjointes

Le nombre d'Adjointes ayant été fixé à trois, M. le Maire propose qu'il soit procédé à leur élection. Celui-ci procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Il invite ensuite les membres du Conseil à élire les deux adjointes, Mme Fabienne DELACROIX ayant déjà été élue en 2014. Il rappelle que chaque Adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

#### • 1<sup>er</sup> Adjoint :

M. Bernard GIRARD se porte candidat pour la fonction de 1<sup>er</sup> adjoint.

Le dépouillement montre 9 suffrages exprimés, dont 7 pour Bernard GIRARD, 1 pour Jocelyne VUILLEMIN, et 1 bulletin blanc.

#### • 2<sup>ème</sup> Adjoint :

Mme Dominique GEISSBUHLER se porte candidate pour la fonction de 2<sup>ème</sup> adjointe.

Le dépouillement montre 9 suffrages exprimés, dont 5 pour Dominique GEISSBUHLER, 1 pour Jocelyne VUILLEMIN, et 3 bulletins blancs.

M. Bernard GIRARD et Mme Dominique GEISSBUHLER sont donc proclamés respectivement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjointes et sont immédiatement installés.

### – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

M. le Maire explique que des délégués doivent être désignés pour représenter la commune dans les organismes extérieurs.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents la répartition suivante :

#### • Communauté de Communes (CFD) :

M. Éric LIEGEON et M. Bernard GIRARD

#### • Syndicat des eaux Vau les Aigues :

Titulaires : Mme Dominique GEISSBUHLER  
M. Claude GARNIER

Suppléants : Mme Jocelyne VUILLEMIN  
M. Benjamin LHOMME

### – Désignation des délégués au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ratifie la composition de la Commission d'appel d'offres et ouverture des plis (CAO), commission présidée par le Maire :

**Titulaires** : M. Éric LIEGEON, M. Bernard GIRARD, Mme Dominique GEISSBUHLER, Mme Fabienne DELACROIX

## – **Compte-rendu des décisions**

Dans l'incapacité de réunir le Conseil municipal, des décisions ont été prises en l'absence de réunion et conformément à la délibération du 28 mai 2014 attribuant des délégations consenties au Maire.

### • **Rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 26 juin 2018, Monsieur le Président de la CLECT de la Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon lui a transmis son rapport qui évalue les charges et les recettes transférées entre les communes et la CFD. Cette commission est constituée des Maires de la CFD, elle se réunit une fois par an. Passé le délai de 3 mois, le rapport était considéré comme accepté. Le Conseil municipal de Courvières étant dans l'impossibilité de se réunir, le rapport a été validé.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, les membres du conseil municipal prennent acte du rapport de la CLECT.

### • **Sauvegarde informatique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser la sauvegarde des données informatiques. Après discussion au sein de la CFD, la société MC Conseil a été retenue pour assurer la prestation de sauvegardes des données informatiques des collectivités du territoire de la CFD pour un coût de 1 195 € TTC par an.

Dans l'impossibilité de réunir le Conseil municipal et conformément à la délibération de délégations consenties au Maire du 28 mai 2014 (article 1 – alinéa 3), M. le Maire a

- Décidé que la prestation de sauvegarde des données informatiques est confiée à la société MC Conseil sur une durée de 21 trimestres et pour un coût mensuel de 83 € HT en choisissant l'option « box » permettant une restauration du poste beaucoup plus rapide en cas de problème,
- Signé le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

## **3. Intercommunalité**

### – **Prestation de Délégué à la Protection des Données (RGPD)**

Depuis mai 2018, chaque collectivité est dans l'obligation de nommer un délégué à la protection des données conformément au Règlement Général sur la Protection des Données suite à une directive européenne.

Pour accompagner les collectivités sur ce dossier, nous pouvons bénéficier des services de l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires), structure gérée par le département pour assister notamment les communes adhérentes sur le volet juridique et informatique.

Cette prestation se décompose en 2 phases :

- La phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données,
- La phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits, et de nouvelles actions de sensibilisation.

Le coût de la mise en œuvre sera de **500 € HT** l'année n et de **250 € HT** les années suivantes. Une remise de **10 % sera accordée** lorsqu'un regroupement de plus de 10 collectivités sera opéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adhérer à la prestation de l'AD@T et de désigner l'AD@T comme délégué à la Protection des Données.

### – **Instauration de la Taxe de Séjour**

Le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs, composé de 5 Communautés de communes : CC Grand Pontarlier, Mont d'Or-2 Lacs, Frasne, Levier et Montbenoît, a décidé de créer un seul « Office de Tourisme de destination » au 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Certaines Communautés de communes appliquent la Taxe de séjour depuis longtemps, sauf Frasne, Levier et Montbenoît. Il a été décidé de la généraliser sur l'ensemble de ces communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette taxe inférieure à 1 €/jour et par touriste sera perçue par le propriétaire du gîte ou du centre d'accueil qui la reversera à sa Communauté de communes.

### – **Contrat P@C 25**

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux. Le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire Frasne-Drugeon pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- **1er axe** : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- **2ème axe** : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- **3ème axe** : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- **4ème axe** : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

L'exposé entendu, le Conseil approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire Frasne-Drugeon.

### – **Fonds de concours**

Les fonds de concours attribués par la CFD sont à demander afin de participer aux dépenses de fonctionnement.

Le montant demandé pour la fiscalité entreprises est de 1580.26 € et le montant pour la fiscalité ménages est de 13 608.89 €.

Le Conseil approuve le dossier et autorise M. le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières en résultant.

### – **Désignation des représentants aux commissions intercommunales**

Trois délégués doivent être nommés dans chacune des commissions.

- **Commission économique** : E. LIEGEON, B. GIRARD, X. CLEMENT
- **Commission assainissement** : E. LIEGEON, C. GARNIER, J. VUILLEMIN
- **Commission tourisme** : D. GEISSBUHLER, J. VUILLEMIN, M. COURTEBRAS
- **Commission culture** : D. GEISSBUHLER, F. DELACROIX, J. VUILLEMIN
- **Commission sport jeunesse** : B. GIRARD, B. LHOMME
- **Commission infrastructure** : D. GEISSBUHLER, C. GARNIER, X. CLEMENT
- **Commission PLUi** : E. LIEGEON, B. GIRARD

## 4. Assurances

- **Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs**

Les contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissent les frais laissés à la charge de la collectivité. Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Doubs propose un contrat mutualisé offrant plusieurs garanties sous l'égide de l'assureur Sofaxis-CNP. Suite aux résultats de la consultation lancée par le CDG25, les conditions sont les suivantes :

- **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL** : taux de 5.95% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
- **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public** : taux de 1.10% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
- **Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

La commune de Courvières est déjà adhérente au contrat mutualisé par le CDG25 et proposé par Sofaxis-CNP. Le Conseil accepte les conditions et autorise la signature de la convention.

## 5. Questions diverses

- **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à 11h15 à Courvières. Plusieurs animations liées au centenaire de la Guerre 14-18 se dérouleront sur Frasne à la Salle des Fêtes :

- **Du 09 au 13 novembre** : Exposition
- **Le Vendredi 09 novembre à 20 h** : Conférence de Daniel LONCHAMPT
- **Le Samedi 10 novembre à 20h** : Théâtre

- **Conseil communautaire**

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le **mardi 30 octobre à 20 h** à Courvières.

- **Appartement de l'Ecole**

M. Benjamin LHOMME a donné son préavis pour le logement communal situé au 4 rue des Ecoles pour le 30 novembre 2018. Une réflexion sur des travaux de réparation est engagée.

- **Visite en forêt**

Fabienne DELACROIX va organiser un rendez-vous pour une visite en forêt communale avec le Garde forestier.

- **Goûter de Noël des Anciens**

Une date doit être fixée pour organiser cette rencontre.

- **Eclairage public**

Les travaux sont en cours d'achèvement. La réception du chantier est programmée le jeudi 8 novembre.

– **PLUi**

Mylène GARANTO, agent intercommunal chargé du dossier PLUi souhaite rencontrer les élus afin de présenter l'avancée du dossier. Une date est à fixer sur la 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.